



Commune de Prez  
Conseil communal

# Message du Conseil communal à l'intention du Conseil général

## Budget 2022

Compte de résultats  
Compte des investissements

Ce message a été validé par voie circulaire par le Conseil communal



## Compte de résultats

### 1. Introduction

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales et l'ordonnance cantonale du 14 octobre 2019 sur les finances communales sont entrées en vigueur. Ces nouvelles dispositions légales nécessitent la mise en œuvre du nouveau modèle comptable MCH2. Ce modèle est largement répandu en Suisse, ce modèle est aussi utilisé par certains organismes intercommunaux (l'AESO par exemple). **Notre commune dispose jusqu'au premier janvier 2022 pour introduire cette nouveauté.**

Les travaux préparatoires pour la transition vers MCH2 ont commencé dès le début de la nouvelle législature (préparation du nouveau plan comptable, revalorisation de nos actifs, préparation du budget) et s'étendront jusqu'en 2023 lors de la révision des comptes 2022 où notre fiduciaire devra contrôler, pour la première fois, les nouvelles exigences MCH2 lors de notre bouclage, notamment la mise en place d'un système de contrôle interne.

Le plan comptable MCH2 apporte de nombreuses modifications par rapport à l'ancien plan comptable MCH1. Ainsi, la granularité des charges et produits augmente et nécessite parfois de répartir des montants sur plusieurs positions, voire plusieurs dicastères. Si un employé communal travaille par exemple comme paysagiste autour du cimetière, comme chauffeur d'engin de déneigement ou encore comme chauffeur du bus scolaire, les charges salariales doivent être imputées sous des rubriques différentes. Le degré de précision de la comptabilité augmente, il en va de même pour la charge de travail nécessaire à la tenue et au bouclage des comptes.

Les charges d'immeubles sont désormais imputées dans les rubriques fonctionnelles : par exemple, l'église de Noréaz se trouve nouvellement dans le dicastère de la culture.

Au vu de ces différences, **il est très compliqué d'établir un corrélatif précis sur la variation effective des budgets entre 2021 et 2022.** Il convient donc de lire les variations en % avec précaution.

Les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget du compte des résultats (anciennement compte de fonctionnement) doit être équilibré et les coefficients et taux d'impôts devraient être fixés de manière à garantir cet équilibre. Cependant, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes d'augmenter les impôts si l'excédent de charges dépassait les 5%, **un excédent de charges est désormais possible pour autant que le capital propre non affecté permette de l'absorber.** Cette disposition a été introduite pour éviter aux communes de devoir procéder à des manipulations budgétaires pour rester sous le seuil des 5%.

Le budget de résultats 2022 se résume ainsi :

Revenus :	10'201'331.45 CHF
Charges :	10'707'173.36 CHF

**Soit un excédent de charges de 505'841.91 CHF**

Le budget 2022 présente un déficit important. Au vu de l'absence de la subvention à l'aide aux fusions en 2022 (env. 390'000 CHF), de l'augmentation importante des charges liées annoncée pour 2022 (**près de**



Commune de Prez  
Conseil communal

**400'000 CHF d'augmentation**) et de la réforme de la fiscalité des entreprises (moins de mesures de compensation sont prévues en 2022 : 80'000 CHF de moins qu'en 2021), ce déficit (qui correspondrait, selon les anciennes règles à 4.72% des charges) s'explique aisément.

Compte tenu de notre fortune nette au bilan au 31.12.2020 se montant à CHF 4.85 mio CHF (et qui couvre largement la perte budgétée), des résultats encourageants des dernières années, des incertitudes fiscales liées au COVID, le Conseil communal a décidé de ne pas économiser dans les prestations en faveur de la population et des sociétés. De plus, il ne propose pour l'heure pas d'envisager une hausse des recettes fiscales pour 2022. Une hausse éventuelle devra être discutée et calculée après le résultat de l'exercice 2021 si les perspectives budgétaires 2023 demeurent mauvaises.

## 2. Eléments à relever par dicastères

Le but de ce chapitre n'est pas de faire un commentaire exhaustif du budget, seuls les éléments importants sont relevés ici. De nombreux autres détails se trouvent dans les commentaires situés dans la colonne à droite du tableau du budget de résultats. Pour rappel, toutes les dépenses inférieures à 50'000 CHF ont été passées dans le compte de fonctionnement (cf. notre nouveau règlement sur les finances communales récemment accepté par le Conseil général)

### **L'administration générale augmente ses charges de 8%**

Les frais du législatif diminuent légèrement : moins de séances du Conseil général sont prévues en 2022 et les frais de votations ont été revus à la baisse (moins de votations prévues). Le salaire de la secrétaire du Conseil général imputé dans le 010 augmente. Les jetons de la commission de l'information ont été prévus dans le 010.

Les frais de l'exécutif sont stables, les différences de chiffres sont liées à la nouvelle répartition des comptes MCH2

Nouveauté MCH2 : Les frais de l'administration communale sont séparés en deux parties, soit :

- Au 0210 l'administration des finances et des contributions englobe le personnel de comptabilité et des impôts. Les salaires de l'administration des finances augmentent suite à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice ;
- Au 0220 les services généraux englobent les salaires du personnel de tous les services généraux, de l'administratrice communale ainsi que tous les frais généraux y afférant.

**Les totaux de salaires sont difficilement comparables dans la mesure où une partie des salaires a été imputée dans d'autres dicastères (voulu par MCH2)**

L'immeuble du bâtiment administratif est placé dans le 0290 avec les frais y afférant.

### **Le dicastère « ordre et sécurité publics, défense » augmente ses charges de 35.3%**

Les frais du service du feu augmentent légèrement en raison de l'imputation des salaires du personnel administratif et des charges sociales y afférant. Le budget des pompiers est en légère baisse (baisse du matériel d'équipement, baisse d'achat de marchandises et matériel).

Le reste de l'augmentation des charges provient des amortissements supplémentaires entraînés par la revalorisation des actifs dans le cadre de l'introduction de MCH2.



Commune de Prez  
Conseil communal

## **Le dicastère « formation » augmente ses charges de 531'575.80 CHF, les produits augmentent d'environ 110'000 CHF.**

La forte hausse des charges est principalement liée à l'augmentation de plusieurs charges liées (notamment le Cycle d'orientation qui augmentent de près de 125'000 CHF.

Les charges liées à la formation musicale des jeunes augmentent. Le budget 2021 avait été sous dimensionné et le nombre d'élèves est en augmentation ces dernières années.

Les frais du cercle scolaires (2120.3612.01) augmentent légèrement, passant à 582'407.81 (pour rappel, Ponthaux paie environ 25% de la facture totale).

Les bâtiments scolaires se trouvent dans le 217 avec MCH2. Les frais des conciergeries, certains salaires ainsi que les frais afférant à ces bâtiments sont directement imputés sous chaque bâtiment. Il s'agit de la première année avec ce nouveau système, établir un budget précis pour chaque bâtiment est un exercice à l'aveugle. Des corrections devront certainement être apportées au budget 2023.

L'achat de 3 défibrillateurs pour un total de 10'845 a été mis au budget, les montants ont été séparés en 3 et directement attribués aux bâtiments respectifs : 2171 et 2173 pour ce qui concerne le dicastère formation.

Les salaires de l'AES augmentent en raison de l'augmentation du personnel. Cette hausse est compensée par l'augmentation des participations des parents (2186.4260.00).

Les frais de repas augmentent mais cela sans influence sur le résultat car le montant est refacturé aux parents. Des subventions à recevoir pour un montant de 24'000 CHF ont été mises au budget de l'AES.

Une fête de clôture (2196.3170.10) a également été mise au budget du cercle scolaire, de même que le camp de ski du mois de janvier 2022 pour un montant de 50'000 CHF (150 élèves à environ 350 CHF). Les subventions pour le camp de ski ont déjà été déduites dans ce montant de 50'000 CHF.

Les charges liées concernant les écoles spécialisées augmentent de manière notable (environ + 35'000 CHF).

## **La culture, le sport et les loisirs augmentent ses charges de 7.1 %.**

La différence au budget s'explique principalement dans le déplacement de l'église de Noréaz dans ce dicastère (auparavant dans le 944). Ce bâtiment étant difficilement « vendable », il a été inclus dans le patrimoine administratif suite à l'introduction de MCH2. Les loyers au budget ont été corrigés suite à une erreur dans le budget 2021.

Le budget pour la fête du 1<sup>er</sup> août a été maintenu auquel lui a été ajouté un montant supplémentaire pour l'achat d'un système de sonorisation.

La contribution à la BRA augmente, nous passons de 12 CHF/hab. à 14 CHF/hab.

Le bâtiment « Complexe communal » comprend le budget pour le 3<sup>ème</sup> défibrillateur (cf. ci-dessus). Les locations à encaisser pour ce bâtiment ont été augmentées au budget. Le budget 2021 était trop



Commune de Prez  
Conseil communal

pessimiste.

### **Le dicastère de la santé augmente son budget de 10.8%**

La hausse est uniquement imputable à une augmentation générale des charges liées dans le domaine de la santé. Les autres postes sont stables.

### **La prévoyance sociale augmente ses charges de 6.9%**

Ici aussi l'augmentation des charges du dicastère provient des charges liées, notamment le compte 5330.3631.20 qui augmente d'environ 60'000 CHF.

Les prévisions concernant le subventionnement des écoles maternelles ont été revues à la baisse. Les subventions aux crèches et aux garderies augmentent par contre (+20'000 CHF).

Les frais liés à l'animation du repas pour les aînés ont été revus à la hausse (le budget 2021 était insuffisant).

### **Le dicastère « trafic et télécommunications » augmente ses charges de 11.9%**

Des prestations de tiers pour un montant de 42'745.- CHF ont été mises au budget comprenant notamment une étude pour la mobilité dans notre village ainsi qu'une étude pour la mise en zone 30 km/h de la route des Eschesby à Noréaz. Ces deux dernières études seront financées à l'aide des réserves de la commune (appelés « préfinancements » selon MCH2) dès 2022.

Le budget comprend également l'installation d'une borne de chargement pour le nouveau véhicule électrique (compte 6150.3160.00). La location d'une épareuse sera nécessaire en 2022, le montant nécessaire à la location a été ajouté dans le compte 6190.3161.00.

Le Conseil communal a décidé de maintenir la mise à disposition des cartes CFF à la population. Les montants au budget ont été affinés selon les prévisions 2021. Les recettes ne tiennent pas compte d'une hausse envisageable des tarifs en 2022. Nous vendons actuellement nos cartes meilleur marché (35 CHF) que la plupart des autres communes de la région.

### **Le dicastère « protection de l'environnement et aménagement du territoire » enregistre une hausse de 22.5% de ses charges.**

Cette hausse provient notamment de la nouvelle imputation des salaires dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Le domaine de l'approvisionnement en eau augmente son budget (les charges et les produits doivent être équilibrés). Cette augmentation est liée à la mise en conformité de notre réglementation communale (sera fait au début 2022). Les attributions et prélèvements à la réserve ont été calculés conformément aux nouvelles prescriptions cantonales.

Le domaine du traitement des eaux usées diminue légèrement son budget en raison notamment de la baisse de notre participation à la STEP (environ -45'000 CHF). Là aussi, les comptes des eaux usées doivent être équilibrés et l'attribution au fond FSMV a été calculé selon les prescriptions cantonales.

La gestion des déchets baisse très légèrement son taux de couverture à 77.8 % (à la place de 79.3%,



Commune de Prez  
Conseil communal

minimum légal : 70%). Les recettes estimées sont en légère hausse. Une répartition 50/50 entre les taxes proportionnelles et la taxe de base a été effectuée afin d'anticiper l'introduction du nouveau règlement sur les déchets.

Dans le domaine des corrections de cours d'eau, un montant de 24'000 CHF a été prévu pour des travaux à réalisés suites aux intempéries de 2021 (compte 7410.3142.00).

Dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'environnement, un montant de 2000 CHF a été prévu pour des honoraires pour l'accompagnement dans le processus « Cité de l'Energie ». Un montant de 500 CHF a également été prévu pour l'organisation de manifestations par la Commission de l'énergie en 2022.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les émoluments de l'Etat ont été revus à la hausse suite à l'estimation du nombre de dossiers (montant de 9000 CHF). Les émoluments communaux à encaisser ont également été augmentés à 40'000 CHF selon une estimation du montant moyen facturé par dossier.

Dans le domaine de l'aménagement, une étude pour l'implantation d'un futur complexe scolaire, sportif et culturel (y compris une étude de faisabilité) a été mis au budget dans le compte 7900.3132.00.

**Le dicastère « économie publique » enregistre une baisse de 76.7% de ses charges**

Le soutien à l'économie locale pour 70'000 CHF ne sera pas reconduit en 2022.

**Le dicastère « finance et impôts » enregistre une baisse de 81.2% de ses charges et une hausse de 0.74% de ses revenus.**

La baisse des charges provient principalement de la nouvelle manière d'imputer les intérêts de la nouvelle législature. Seuls les intérêts bancaires sont imputés, les intérêts fictifs ont été supprimés. Cette baisse s'explique aussi par le déplacement des bâtiments dans certains dicastères (église, bâtiment des maîtres).

Les prévisions de recettes fiscales (6'354'887 CHF) sont en augmentation par rapport au budget 2021. Suite aux prévisions trop pessimistes des dernières années, le Conseil communal a décidé d'utiliser les prévisions du Service cantonal des contributions. Dans le passé, une autre méthode d'estimation était utilisée.

Les recettes fiscales des impôts spéciaux ont été calculées selon les comptes 2020 et à l'aide des prévisions 2021.

**Il convient de noter que les prévisions des recettes fiscales au budget restent largement inférieures aux comptes 2020 (7'001'556.30 CHF).**

Conformément aux prescriptions MCH2, 10% de la réserve liée à la réévaluation des actifs seront prélevés en 2022 (412'200 CHF).

Comme déjà mentionné précédemment, des prélèvements sur des préfinancements (anciennes réserves) sont prévus pour un montant de 77'750 CHF. Il s'agit de l'étude pour l'implantation d'un complexe scolaire, culturel et sportif, de l'étude pour la mise en zone 30 km/h de la route des Eschesby, de l'étude sur la mobilité dans le village et finalement, des achats de mobilier scolaire prévus pour 20'000 CHF au budget.



## Compte des investissements

### 1. Analyse des bâtiments communaux

#### 1. Introduction

Le parc immobilier de la commune est relativement important. Certains bâtiments communaux sont anciens, d'autres sont plus récents et il apparaît important de réaliser une étude d'ensemble de leur état. Afin d'obtenir une situation précise de l'état des 12 bâtiments appartenant à la commune de Prez (3 à Corserey (école 1, école 2 et habitation communale), 5 à Noréaz (halle de sports, école 1, bâtiment AES, immeuble locatif et église) et 4 à Prez-vers-Noréaz (école, grande salle communale, maison des maîtres et garage), nous sollicitons un crédit comprenant plusieurs études architecturales et techniques qui permettront d'obtenir ainsi une documentation aujourd'hui lacunaire.

Sur recommandation du responsable technique, il n'est pas prévu d'analyser le bâtiment communal de Prez-vers-Noréaz.

Ces études permettront aussi de déterminer la stratégie future à mener avec le patrimoine communal.

Au final, il s'agit d'obtenir une fiche d'analyse pour chaque bâtiment comprenant :

1. Fiche d'analyse, données générales, documents disponibles, diagnostic général
2. Fiche évaluation de l'état du bâtiment, rapport.
3. Analyse structure du bâtiment par un ingénieur civil, rapport.
4. Analyse installations électriques par un ingénieur électricité, rapport.
5. Analyse installations chauffage-ventilation, sanitaire par un ingénieur CVS, rapport.

Avec report des données 3, 4 et 5 sur les fiches 1 et 2 de synthèse.

#### 2. Description

Architecte 15h x 12 bâtiments x CHF 125.00	CHF	22'500.00
Ingénieur civil	CHF	22'500.00
Ingénieur Electricité	CHF	4'642.50
Ingénieur CV-S	CHF	13'800.00
<u>Frais de reproduction et de déplacement</u>	CHF	<u>1'936.00</u>
TOTAL pour 12 bâtiments	CHF	46'878.50
TVA 7.7%	CHF	3'609.65
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>50'488.15</b>



Commune de Prez  
Conseil communal

### 3. Financement

Crédit additionnel demandé	CHF	50'500.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 1%)	CHF	505.00
Amortissement 10% selon LCo	CHF	5'050.00
<b>Frais annuels à partir de 2022</b>	<b>CHF</b>	<b>5'555.00</b>

Le montant total net de cet investissement est porté au compte no 3414.5040.01 – Analyse des bâtiments communaux.

### 4. Conclusion

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'investissement pour l'analyse des bâtiments communaux pour un montant de CHF 50'500.00 financé par un emprunt bancaire.

Conseiller responsable : **David Bonny**



## 2. Route de la Scie-au-Crot, Corserey

### 1. Introduction

La route de la Scie-au-Crot est impraticable, dans un état critique et dangereux pour les cyclistes. La récupération des eaux de surface est complètement défailante, ce qui provoque une érosion continue de la couche supérieure du chemin, qui a totalement disparu à certains endroits pour ne laisser apparaître que les grosses pierres du coffre.

Si la circulation n'y est pas souhaitée par les bordiers, cette route n'en demeure pas moins un passage existant répertorié, dont la commune doit en assurer la sécurité. Une étude pour limiter le passage au trafic agricole et aux seuls bordiers sera effectuée.

Deux variantes ont été proposées par l'entreprise JPF. La première propose une égalisation du coffre et la pose d'une couche bitumeuse, la seconde avec une couche en grave stabilisée. Cette dernière est un peu plus onéreuse, ceci est dû à la nécessité de poser des traverses alpines pour évacuer les eaux dans la pente herbeuse qui borde la route.

Si la première proposition semble plus rationnelle, elle pose un problème au niveau du raccord avec le pont qui franchit l'Arbogne, ouvrage d'art protégé qui devra faire l'objet d'une étude complémentaire. Le tout devra obtenir l'aval des services de l'État. De plus, le revêtement bitumeux augmentera la quantité d'eau de ruissellement le long du tracé.

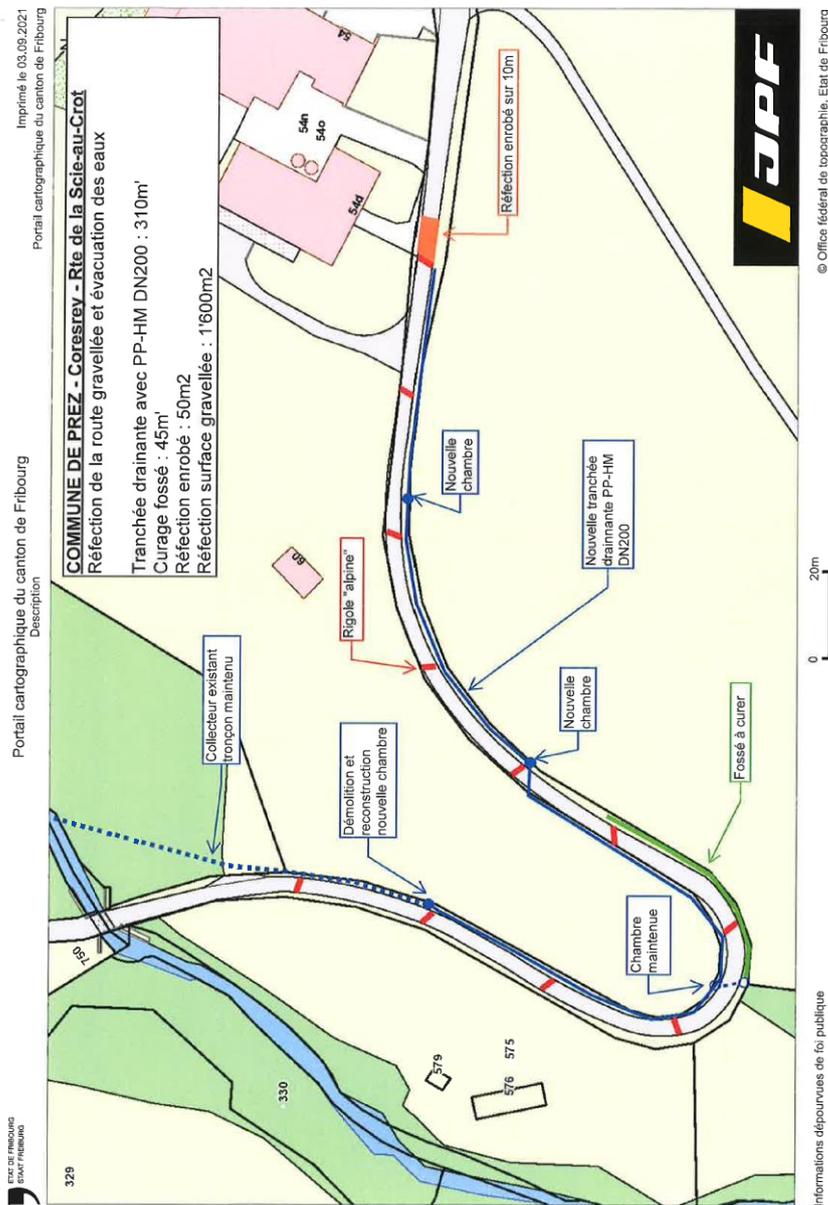
La deuxième variante est la solution privilégiée. Une bonne gestion des eaux de surface par la pose de traverses alpines et la réfection des canalisations existantes (prévu dans les deux variantes), devrait permettre à la grave stabilisée d'offrir une qualité suffisante en accord avec le volume et le type de trafic visé pour longtemps. Cette variante ne nécessite aucune étude complémentaire ou autorisation particulière.

### 2. Description

<b>Investissement</b>	<b>Variante 1 (bitume)</b>
<b>Lieu</b>	<b>Corserey, route de la Scie-au-Crot</b>
Montant devisé	CHF 135'649.25 TTC
Investissement	Choix de la variante 2
<b>Investissement</b>	<b>Variante 2 (grave stabilisée)</b>
<b>Lieu</b>	<b>Corserey, route de la Scie-au-Crot</b>
Montant devisé	CHF 140'032.60 TTC
<b>Investissement</b>	<b>CHF 145'000.00</b>



Commune de Prez  
Conseil communal



Variante 2 (grave stabilisée et gestion des eaux de ruissellement avec traverses alpines)



Commune de Prez  
Conseil communal

## Photographies (situation au mois d'août 2021)



*Sortie du village*



*Début gravier*



*Avant virage (vers le haut)*



*Après virage (vers le haut)*



*Dernier secteur, avec chambre récupération des eaux*



*Sortie canalisation au ruisseau (à vérifier)*



Commune de Prez  
Conseil communal

### 3. Financement

Crédit demandé	CHF	145'000.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 1%)	CHF	1'450.00
Amortissement 2.5% selon LCo	CHF	3'625.00
<b>Frais annuels à partir de 2022</b>	<b>CHF</b>	<b>5'075.00</b>

Le montant total net de cet investissement est porté au compte no 6150.5010.13 – Corserey : Route Scie-au-Crot, réfection.

### 4. Conclusion

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'investissement pour l'assainissement de la route de la Scie-au-Crot (variante non bitumée) pour un montant de CHF 145'000.00 financé par un emprunt bancaire.

Conseiller responsable : **Pierre Bovet**



## 3. Adduction eau potable Prez-vers-Noréaz-Corserey

### 1. Introduction

À la suite du vote de l'ancienne commune de Corserey en 2019 pour raccorder la commune de Corserey à la STEP (station d'épuration) de Pensier et du crédit y relatif, le Conseil communal a décidé de réaliser les travaux de raccordement du réseau de canalisation des eaux usées du village de Corserey vers la STEP de Pensier, comme le sont déjà Prez-vers-Noréaz et Noréaz. L'actuelle STEP de Corserey, dans un état vieillissant pour ne pas dire précaire, sera transformée en une STAP (station de pompage).

L'opportunité de profiter des travaux de génie civil entre Corserey et Prez-vers-Noréaz pour placer une conduite de transport d'eau potable est une chance à saisir. Ceci permettra d'assurer l'alimentation en eau potable des deux villages par deux points d'entrées différents, conformément à ce qui est exigé par la loi.

Le montant de CHF 510'000 qui vous est proposé comprend l'étude et la réalisation des travaux de liaison entre les deux villages de Prez et Corserey, ainsi que la réalisation d'une chambre de liaison entre Corserey et Torny, selon une estimation réalisée par le bureau Jeanneret Étude SA.

### 2. Financement

Crédit demandé	CHF	510'000.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 1%)	CHF	5'100.00
Amortissement 1.25% selon LCo	CHF	6'375.00
<b>Frais annuels à partir de 2022</b>	<b>CHF</b>	<b>11'475.00</b>

Le montant total net de cet investissement est porté au compte no 7101.5031.07 – Adduction eau potable PvN-Corserey.

### 3. Conclusion

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'investissement pour une conduite d'adduction d'eau potable entre Prez-vers-Noréaz et Corserey pour un montant de CHF 510'000.00 financé par un emprunt bancaire.

Conseiller responsable : **Pierre Bovet**



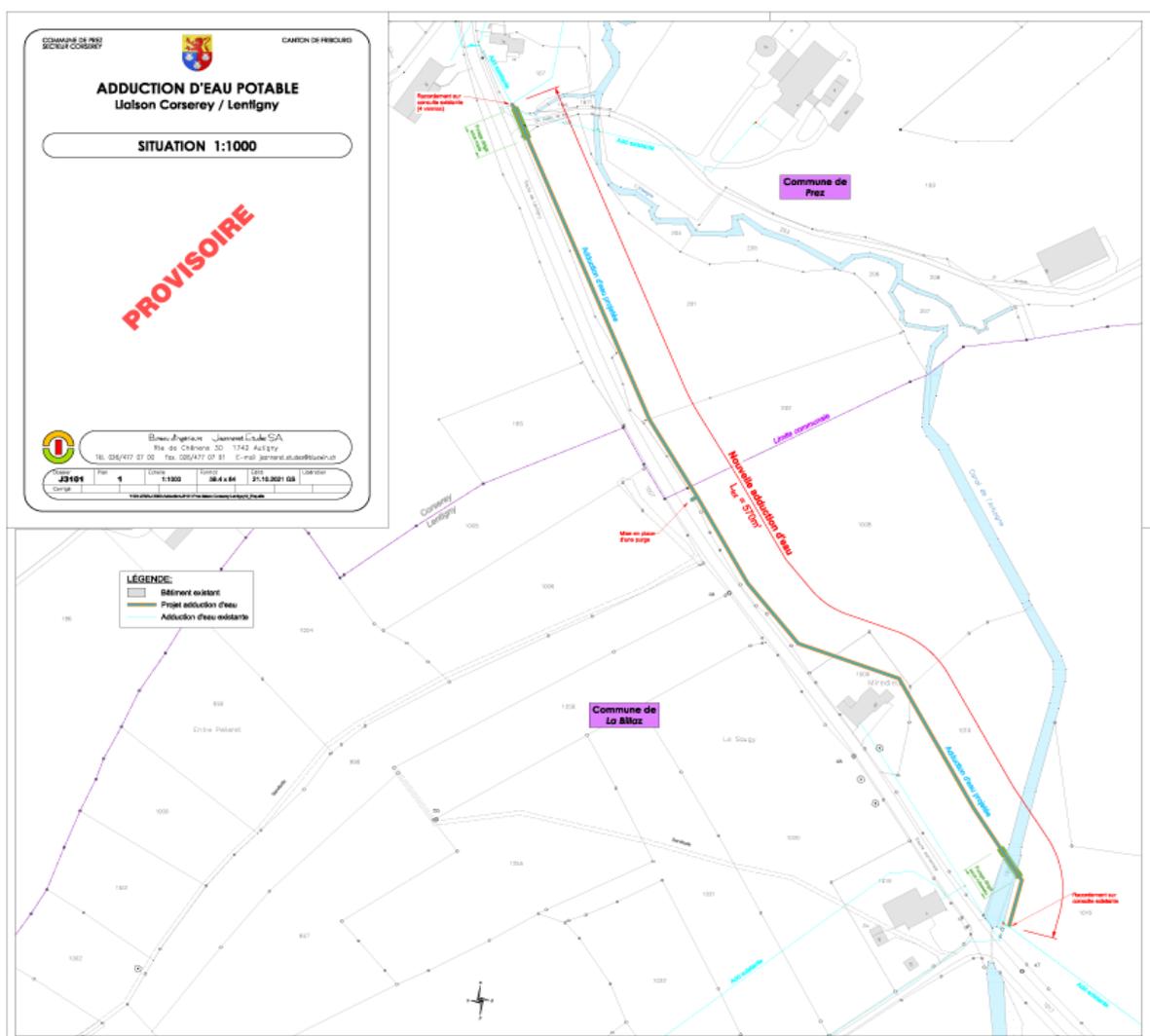
## 4. Adduction eau potable Lentigny-Corserey

### 1. Introduction

Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement, notamment en cas de crise, des secteurs Prez-vers-Noréaz et Corserey à long terme et conformément aux directives du PIEP, nous avons choisi, après discussion avec les auteurs du PIEP et le bureau d'étude Jeanneret, de réaliser un bouclage Lentigny – Corserey – Prez-vers-Noréaz. Cette mesure permettra en outre d'améliorer la défense contre l'incendie du secteur Corserey, en assurant un débit et une pression suffisante.

La première étape consiste à relier le haut du village de Corserey avec Lentigny, et la boucle sera réalisée avec la liaison Corserey - Prez-vers-Noréaz avec le projet de ralliement de la STEP de Corserey, qui sera transformée en STAP (station de pompage) à la STEP de Pensier.

Ainsi le secteur de Corserey aura ses deux points d'alimentation en eau potable exigés dans le cadre du PIEP, soit par l'AESO, soit par le GAGN via Torny. Le secteur de Prez-vers-Noréaz pourra également être alimenté par les deux distributeurs en cas de problème (pollution, rupture de conduite, panne d'électricité) sur l'un ou l'autre point d'alimentation.





Commune de Prez  
Conseil communal

## 2. Financement

Crédit demandé	CHF	290'000.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 1%)	CHF	2'900.00
Amortissement 1.25% selon LCo	CHF	3'625.00
<b>Frais annuels à partir de 2022</b>	<b>CHF</b>	<b>6'525.00</b>

Le montant total net de cet investissement est porté au compte no 7101.5031.08 – Adduction eau potable Corserey-Lentigny

## 3. Conclusion

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'investissement pour une conduite d'adduction d'eau potable entre Corserey et Lentigny pour un montant de CHF 290'000.00 financé par un emprunt bancaire.

Conseiller responsable : **Pierre Bovet**